

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Vallée Sainte-Marie : l'Archidiocèse à déguerpir tous les occupants

DANS un communiqué paru dans L'Union, l'Archidiocèse de Libreville invite les occupants sans titre ni droit sur son périmètre foncier à libérer ces espaces sur lesquels ils sont établis, pour certains, depuis plus de 50 ans. Faute de quoi, il se verrait dans l'obligation de procéder à des opérations d'expulsion et de démolition des constructions érigées sur ses terres. Mais qui sont ces occupants ? Combien sont-ils ? Comment sont-ils arrivés là et pourquoi les faire partir seulement maintenant ? Quelle atmosphère règne sur le site ? Comment s'organisent les départs ? L'Union était sur les lieux.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

A une cinquantaine de mètres du collège/lycée Sainte-Marie, en entrant par le garage mitoyen à l'école publique Martine-Oulabou, Rufin tient dans sa main gauche un petit sachet contenant une paire de chaussures. Ce samedi matin, il échange calmement avec deux personnes sur le trottoir. L'homme de 36 ans fait partie des 56 familles visées par l'opération de déguerpissement des occupants sans titre ni droit de la Vallée Sainte-Marie, à l'initiative de l'Archidiocèse de Libreville.

C'est ce responsable du collectif des familles, rencontré tout à fait par hasard, qui nous introduit volontiers dans "le ventre" du "petit village", cette zone escarpée située derrière l'établissement secondaire et dans laquelle des constructions sommaires cohabitent avec des maisons plus confortables. Nous y accédons par un couloir. De part et d'autre de ce passage où ruissellent en permanence des eaux provenant du marécage qui entoure la surface des habitations, des bars, boutiques et même des restaurants à l'hygiène visiblement douteuse. Ici, tout le monde se connaît et l'on sait qui n'est pas du milieu. Accoudé à sa fenêtre, réfléchissant peut-être à quoi faire de sa journée, un homme lance un "bonjour Rufin". Plus loin, c'est une femme debout à sa terrasse qui s'apprête à administrer la toilette à son

garçonnet. "Je suis né ici", informe Rufin en montrant un site dont le sol est encore recouvert du ciment de l'ancienne maison détruite. Vivant aujourd'hui dans sa propre maison, il explique qu'il a hérité son terrain de son défunt père, ancien employé de l'église sous le magistère de l'archevêque André-Fernand Anguilé.

"Nous ne sommes pas des squatters. Nous sommes les descendants de personnes qui ont rendu des services à la Mission et auxquelles des terrains ont été cédés pour y bâtir des habitations. Ces familles se sont multipliées pour donner ce que nous sommes aujourd'hui", souligne Élise, une femme d'un âge respectable dont le parent aurait servi l'église du temps de l'archevêque français Jean-Jérôme Adam. "Où vais-je aller après plus de 40 ans passés ici ?" Comme elle, Marie, la cinquantaine dépassée, est une "héritière" de feu Alexandre Moutendi, ancien jardinier. "Nous vivons dans le stress depuis l'annonce de cette décision", lâche la femme qui ne sait plus à quel saint se vouer, tant elle a investi conséquemment dans la parcelle querellée. Mais de toutes les familles rencontrées, nul ne nie à l'église le droit de propriété de la zone, tant personne ici ne dispose du moindre papier prouvant le contraire. "Les accords qui avaient été passés entre les anciens dirigeants de

l'église et nos parents n'ont été que verbaux. Mais ce que nous voulons faire constater au moins, c'est que nous avons investi, pour certains, d'énormes sacrifices financiers. Nous souhaitons donc être dédommages même en partie", plaident les occupants de la Vallée Sainte-Marie.

Il y a que ce plaidoyer reste jusque-là sans effet auprès de la hiérarchie de l'église, qui estime les avoir, en tout temps, déconseillés d'investir durablement sur le site. "Peut-être parce qu'ils travaillaient dans l'église ou qu'ils étaient des Chrétiens engagés, les autorités ecclésiastiques de ce temps-là leur ont dit : écoutez, en attendant de trouver mieux,

"Mais avant d'en arriver là, nous avons tenu à saisir les autorités, notamment le procureur de la République pour lui faire part de cette mission et partager avec lui les orientations qui nous sont données par Rome et par l'Archevêque : restaurer l'image de la Vallée Sainte-Marie, aujourd'hui écornée, en la ramenant à sa vocation première, celle d'un lieu religieux et sécurisé."

reste un moment là. Mais sachez qu'aucun document ne vous a été délivré pour dire que vous en êtes les propriétaires. Donc la plupart des gens qui sont considérés comme étant les vieux résidents ont toujours été des cas sociaux qui ont été aidés par l'église".

En outre, précise-t-on à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption, "on a toujours sensibilisé les gens en leur disant : attention, évitez de faire de grandes constructions, et il faut que vous partiez (...). Et souvent, plusieurs délais avaient déjà été accordés



Photo : Olivier Ndembi

Le couloir qui donne accès au «petit village».

occupants (...). C'est d'ailleurs ce que nous avons encore fait en prévision des opérations que nous sommes en train d'initier. Normalement, ces délais ont expiré depuis le mois de mars. Mais, nous avons laissé encore jusqu'au mois d'août, étant donné que beaucoup se disaient en pleine année scolaire (...). Et nous avons lancé l'opération tout récemment en commençant par détruire les endroits qui nous appartiennent directement et qui étaient squattés. Auprès de ceux-là, nous avons facilement pu obtenir les départs. Mais avant d'en arriver là, nous avons tenu à saisir les autorités, notamment le procureur de la République pour lui faire part de cette mission et

partager avec lui les orientations qui nous sont données par Rome et par l'Archevêque : restaurer l'image de la Vallée Sainte-Marie, aujourd'hui écornée, en la ramenant à sa vocation première, celle d'un lieu religieux et sécurisé". Pour autant est-on sûr que l'Archidiocèse ne rencontrera pas des cas de résistance, au regard de la présence dans son titre foncier de villas cossues privées ? "Pour ceux qui ne voudraient pas partir d'eux-mêmes, nous passerons par la loi en déposant plainte de manière à obtenir un droit d'exécution de déguerpissement", argue-t-on à l'Archevêché.

Procès réussira-t-il s illégaux ? Où partir ?

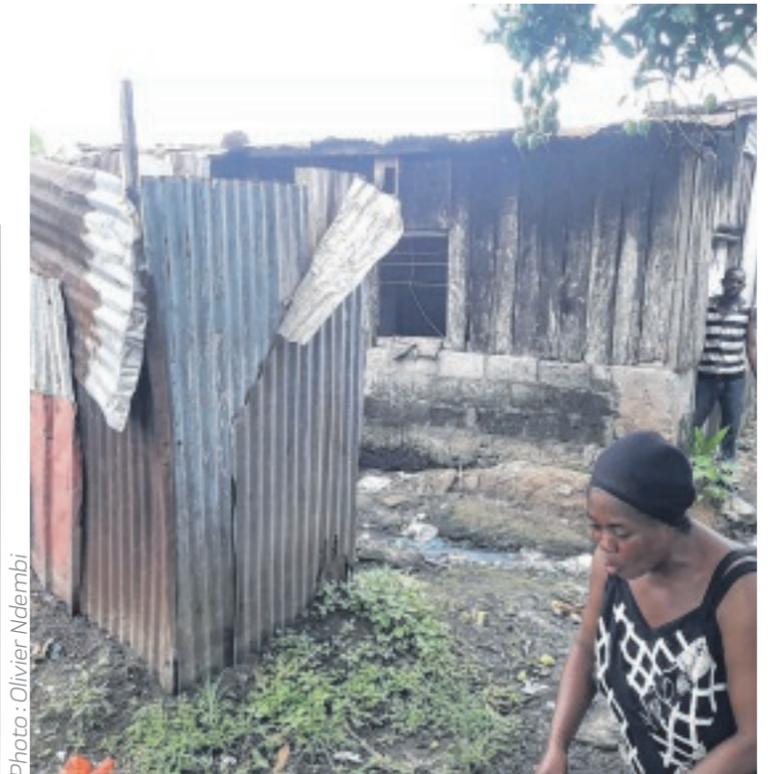


Photo : Olivier Ndembi

Où aller ?

ON
Libreville/Gabon

AU "petit village", c'est une véritable psychose qui s'est emparée des résidents. S'il est vrai que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, il y a que l'idée de perdre le fruit de plusieurs années de labeur, pour les personnes actives, ou ayant hérité d'un toit paternel quoique rudimentaire, trouble le sommeil de plusieurs d'entre eux. Tant beaucoup ici ne savent vraiment pas où aller une fois qu'ils auront été expulsés avec leurs enfants de leur lieu de résidence actuel. De surcroît à quelques jours seulement de la

prochaine rentrée scolaire. Ce sont donc des familles entières qui risquent de se retrouver à la rue ou, dans le meilleur des cas, dans des zones non viabilisées, favorisant ainsi le développement des bidonvilles à Libreville et dans sa périphérie. Il est tout aussi possible que ce ne soit pas le cas. Tant les administrations compétentes – le ministère des Affaires sociales par exemple –, qui suivent sans nul doute de près cette actualité, se montreront sensibles à la situation à laquelle vont être exposés ces hommes, femmes et enfants ainsi privés d'un droit essentiel à la vie, celui lié au logement.

Chaudes discussions en perspective

ON
Libreville/Gabon

C'EST une bataille qui s'annonce difficile pour l'Archidiocèse de Libreville, engagé dans une opération de déguerpissement des familles et de démolition des constructions érigées sur l'un de ses plus anciens titres fonciers. Celui de la Vallée Sainte-Marie, qui s'étend jusqu'à l'Ancienne Gare routière. Tant, hormis les squatters et autres ventres mous qui s'activent à libérer les propriétés des missionnaires qu'ils avaient

investis, y sont également établis quelques grandes personnalités qui ont réussi l'exploit de se faire établir des décrets d'attribution de parcelles à l'intérieur du titre foncier de l'église. Ces privilégiés ont ainsi construit des villas et des maisons cossues dont certaines sont mises en location. Garagiste installé depuis 22 ans à l'entrée de la ruelle qui mène à Sainte-Marie, Gaétan dit avoir occupé les lieux après s'être assuré que ceux-ci, sur le plan cadastral de la ville, n'étaient pas inclus dans le périmètre de l'église. Lui attend donc que les

autorités religieuses lui prouvent le contraire, document à l'appui, avant de consentir à un éventuel déguerpissement de la zone. Voilà qui prouve que l'initiative prise par les dirigeants de la Vallée Sainte-Marie de récupérer leur bien ne sera pas une partie de plaisir. Sans être pessimistes, de nombreux observateurs sont curieux de savoir quand et comment l'Archevêché parviendra à déloger tous ces "résistants" qui sont actuellement sur le pied de guerre pour défendre, eux aussi, bec et ongles leurs "patrimoines" immobiliers.



Photo : Olivier Ndembi